

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

23348454

Déposé
23-05-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0416757629

Nom(en entier) : **Gueret et Compagnie**

(en abrégé) :

Forme légale : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue de Ligny(G-R) 3
: 7530 Tournai**Objet de l'acte :**DEMISSIONS, NOMINATIONS, STATUTS (TRADUCTION,
COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS), MODIFICATION
FORME JURIDIQUE

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le Notaire Marie-Christine DERONNE, de résidence à Tournai, (Second Canton), le 15 mai 2023 en cours d'enregistrement que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «**GUERET ET COMPAGNIE**» dont le siège est situé à 7530 Tournai (Gaurain-Ramecroix), Rue de Ligny, 3. Immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0416.757.629, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

- 1° Décision d'adapter les statuts de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations.
- 2° Décision de supprimer le compte de capitaux propres statutairement indisponible dans les statuts et de le mettre à disposition pour des distributions futures.
- 3° Pouvoirs à l'organe d'administration en vue de procéder dans les limites des articles 5:142 et 5:143 du code des sociétés et des associations, à des distributions provenant du bénéfice de l'exercice en cours ou du bénéfice de l'exercice précédent tant que les comptes annuels de cet exercice n'ont pas été approuvés, le cas échéant réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté.
- 4° Démission de Monsieur Daniel GUERET et Madame Jocelyne DELATOUR en qualité de gérants statutaires et renouvellement immédiat en qualité d'administrateurs statutaires de la société pour une durée illimitée. Leur mandat sera gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale. Chaque administrateur agissant seul, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet, sous réserve de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale. Chaque administrateur représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant. Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.
- 5° Adoption de nouveaux statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et le Code des sociétés et des associations, sans modification de l'objet de la société.
- 6° Statuts coordonnés
- 7° Adresse du siège à 7530 Tournai (Gaurain-Ramecroix), Rue de Ligny, 3.
- 8° Pouvoirs d'exécution conférés à l'organe d'administration.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps : expédition et statuts coordonnés

Marie-Christine DERONNE

Notaire à Tournai (2ème canton)

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").